

Mariage
de

Dominique
m. Camille-Augustin
Âgé de 25 ans

et
Konzen
Anne Marie
Âgée de 15 ans

21 Janvier 1885

Garçon et Fille

S. E.

L'An mil huit cent quatre-vingt-cinq
le vingt et un Janvier, à l'heure de onze du matin,
pardevant Nous, Claude Charreau, Maire et
Officier de l'Etat-Civil de la Ville d'Auxonne
Arrondissement de Dijon, Département de la Côte d'Or.
En la Grande salle de l'Hôtel de Ville, ont comparu
Monsieur Lion-Camille-Augustin Dominique
âgé de vingt-cinq ans, distillateur-mécanicien,
domicilié depuis moins de six mois à Cour-le-bas, canton
de Genlis (Côte-d'Or) et précédemment à Auxonne,
né à Mormant (Seine-et-Marne) le vingt-quatre
Septembre mil huit cent cinquante-neuf, fils majeur
légitime de Dominique, menuisier et de Florine-Lucie
Laurent, son épouse, sans profession, domiciliés ensemble
audit Mormant, non présents et consentant au
mariage de leur fils, ainsi qu'il est exprimé dans
l'acte reçu maître Bertrand, notaire à Mormant
le seize présent mois de Janvier, enregistré et légalisé
le lendemain. D'une part. Et mademoiselle Anne-
Marie Konzen, âgée de quinze ans, blanchisseuse
domiciliée à Auxonne, née à Laferrière, canton de
saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or) le quatorze Novembre
mil huit cent soixante-neuf, fille mineure légitime
de Pierre-Joseph Konzen, cordonnier, domicilié auduit
Auxonne, non présent et consentant au mariage
de sa fille, ainsi qu'il est exprimé dans l'acte reçu
maître Lenoir notaire auduit Auxonne, le vingt
présent mois de Janvier et enregistré le même
jour; et de Françoise Parent, âgée de trente-sept
ans, blanchisseuse domiciliée à Auxonne, ici